

POUR LA

MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / MAI 2022 - 6 €

N°337

Dossier

La forêt de montagne au cœur des enjeux de société

Agriculture

La lutte contre
les prédateurs
continue

Événement

L'ANEM
au rendez-vous
du Mountain Planet

Formation

Un nouveau
système
pour les élus

DEPUIS 38 ANS TOUS LES JOURS NOUS NOUS ENGAGEONS POUR LA MONTAGNE



Depuis 1984, l'ANEM fédère les montagnards. Notre objectif commun est de défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne. Nos adhérents nous confèrent une légitimité telle que l'ANEM est reconnue par l'État comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire.

www.anem.fr

Suivez-nous sur les réseaux



« La montagne s'engage ! »

« Dans le climat politique actuel que nous connaissons, nos territoires disposent d'acquis qui leur permettent d'envisager leur avenir sur des bases solides et de préparer les prochains rendez-vous.

En premier lieu, la loi montagne de 1985 et son Acte II de 2016 fixent, dans un cadre renouvelé, un véritable pacte avec la nation pour la protection et le développement de la montagne, basé sur la solidarité nationale.

En deuxième lieu, l'attachement des montagnards à un mode de concertation constructif permet de faire converger les idées. Cette méthode de travail vertueuse nous a permis, après une année de coconstruction, de présenter 85 propositions aux candidats à l'élection présidentielle – propositions qui seront le fil rouge de l'ANEM lors de la prochaine mandature.

Même si la montagne jouit d'une visibilité, les élus de montagne doivent, plus que jamais, faire preuve de vigilance et d'engagement en ce début de quinquennat. Il est impératif que les territoires de montagne puissent continuer à faire entendre leur voix dans les politiques publiques à venir. Cette énergie efficace de la coconstruction doit se maintenir et ne doutons pas que l'ANEM saura s'employer à la transmettre aux élus de la prochaine législature.



Christophe Chevroux

JEAN-PIERRE VIGIER

Vice-président de l'ANEM,
député de la Haute-Loire.

« **Cette énergie efficace de la coconstruction doit se maintenir.** »

Abonnez-vous à la Newsletter de l'ANEM !



Rendez-vous sur www.anem.fr pour rester informé sur toute l'actualité de la Montagne.

Suivez-nous sur



Dossier

P.11

Pour une meilleure gestion et une meilleure rentabilité de la forêt de montagne



L'ANEM avait inscrit les forêts de montagne parmi ses chantiers prioritaires et envoyé ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle. Le dérèglement climatique et les mesures en faveur de la biodiversité sont certes des passages obligés. En outre, si la forêt de montagne est très morcelée entre forêt communale et forêt privée, beaucoup de propriétaires ont baissé les bras. Résultat : la filière bois n'y trouve plus son compte. Élus et acteurs des forêts de montagne témoignent tandis que les communes demandent notamment le développement de l'économie circulaire.

L'ESSENTIEL

P.3 : L'éditorial de Jean-Pierre Vigier

Vice-président de l'ANEM, député de la Haute-Loire.

P.6 : Actualité

Du 70^e Challenge national des moniteurs de ski à la Base adresse nationale, tour d'horizon des actualités majeures du mois de mai.

P.7 : L'écho des massifs

Squeezie, Norman, Cyprien... tout le monde les connaît ! Mais saviez-vous que nos montagnes regorgent d'influenceurs talentueux qui ne demandent qu'à vous faire découvrir leur magnifique territoire ?

P.8 : Événement

En tant que coprésidente du Mountain Planet, l'ANEM a participé au plus grand Salon de l'aménagement en montagne. Retour en images !

P.10 : Agriculture

Alors que le pastoralisme connaît, depuis près de 30 ans, une crise sans précédent, Émilie Bonnivard a présenté son rapport sur les conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national.

P.16 : Bonne lecture

Le livre *Au milieu de l'été, un invincible hiver* comblera tous les amoureux de la montagne par un récit d'une qualité remarquable.

P.17 : Formation

Le gouvernement a lancé Mon Compte Élu : un nouveau système créé afin de simplifier l'accès aux formations pour les élus et les organismes de formation.

P.18 : Environnement

En montagne, dans les plaines et dans les villes, on compte 1 million de tonnes de déchets abandonnés par an sur le territoire français.

P.19 : Vie de l'ANEM

Retour sur les dernières signatures de partenariats de l'Association.



70^e Challenge national des moniteurs de ski : un rendez-vous unique

La station de Vars dans les Hautes-Alpes a accueilli le 70^e Challenge national des moniteurs de l'école du ski français, du 18 au 23 avril 2022. Cet événement, qui n'avait pas pu se dérouler en 2020 et 2021, réunit chaque année plus de 6 000 athlètes. C'est un véritable « Championnat de France des moniteurs ESF ». Ce challenge vient clôturer la saison de ski par 35 compétitions très relevées sur sept disciplines : ski alpin

(slalom et géant), ski nordique, télé-mark, ski, snowboard, freestyle (ski et snowboard) et ski alpinisme (ski de rando). Les deux temps forts sont le tirage au sort des dossards de la grande finale, le vendredi 22 avril en fin de journée, et la course proprement dite le samedi matin.

Sacha Fivel, 24 ans, de l'ESF de La Norma a remporté le Challenge pour sa première participation.



Connaissez-vous les espaces France services ?

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a mis en place une campagne de communication nationale et départementale afin de mieux faire connaître les 2055 espaces France services. Déployés dans tous les terri-

toires par l'État et les collectivités, ils permettent d'accompagner les Français dans leurs démarches administratives du quotidien. Les outils de communication sont disponibles sur le site du ministère.



Au revoir le Guichet adresse et bienvenue à la Base adresse nationale (BAN) !

L'adoption de la loi 3DS le 21 février 2022 oblige dorénavant toutes les communes à fournir leurs adresses dans le format standardisé Base adresse locale (BAL) afin qu'elles soient intégrées dans la Base adresse nationale (BAN). Le contenu du Guichet adresse géré par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a progressivement migré vers la BAN. Depuis le 30 avril, le site du Guichet adresse est définitivement fermé. Il n'y a plus qu'une seule bibliothèque de référence : la BAN, gérée par l'IGN et la Direction interministérielle du numérique. La BAL est gérée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont le rôle est de faciliter la création des bases d'adresses locales.

Borders Forum 2022 : au cœur des enjeux transfrontaliers

Les 21 et 22 juin prochains, la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) organise à Paris la deuxième édition du Borders Forum. Les objectifs de ce forum ? Permettre aux acteurs locaux, nationaux et européens du transfrontalier de débattre des défis, obstacles et projets de ces territoires, d'affirmer leur ambition commune et leur place dans le débat politique – qu'il soit national ou européen. Cette année, l'événement s'inscrit dans le contexte particulier de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Les influenceurs de montagne

Jura

Amir vous fait découvrir le massif

Auteur-compositeur-interprète, Amir s'est porté candidat à l'émission de France 2 « Rendez-vous en terre inconnue » pour explorer les terroirs français dans une nouvelle rubrique « Nos terres inconnues ». Avec l'artiste, découvrez le massif du Jura en plongeant dans un lac

gelé et en grim pant dans les arbres. Vous rencontrerez aussi Julien, photographe naturaliste, qui révèle la beauté de la nature, Pitou et Annie, les gardiens d'un refuge perché au cœur des dolines, ou encore Daniel et Léo, les « mushers au grand cœur ».



Massif central

Un agriculteur auvergnat célèbre sur Tik Tok !

L'agriculteur auvergnat @l.auvergnat63, qui compte plus de 62 000 abonnés sur la plateforme sociale Tik Tok, est devenu célèbre grâce à sa bonne humeur et ses vidéos musicales et humoristiques dans lesquelles il met en scène le quotidien de la ferme familiale. Certaines de ses vidéos ont été vues plus de 400 000 fois ! Le Tiktok star est même devenu ambassadeur du Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand.

Pyrénées

Pierre Vignaux dans le Top 10 des influenceurs voyage en 2022

Originaire de l'Ariège, Pierre Vignaux est un passionné de haute altitude et des Pyrénées où il a grandi. Entre treks, bivouacs et randonnées, il partage ses aventures sur son compte Instagram qui compte aujourd'hui 40 000 abonnés. Ses photos sensationnelles donnent un sentiment de liberté et reflètent parfaitement la force et l'immensité des paysages de montagne.

Alpes

Krystalife, l'influenceuse en mission pour la montagne

Grâce à ses photographies, krystalife est devenue l'une des ambassadrices du département de l'Isère sur Instagram. Des offices de tourisme l'ont même chargée de promouvoir les atouts touristiques de la montagne. Passionnée de nature et de balades, elle profite de ses escapades pour partager la beauté des paysages alpins.

Vosges

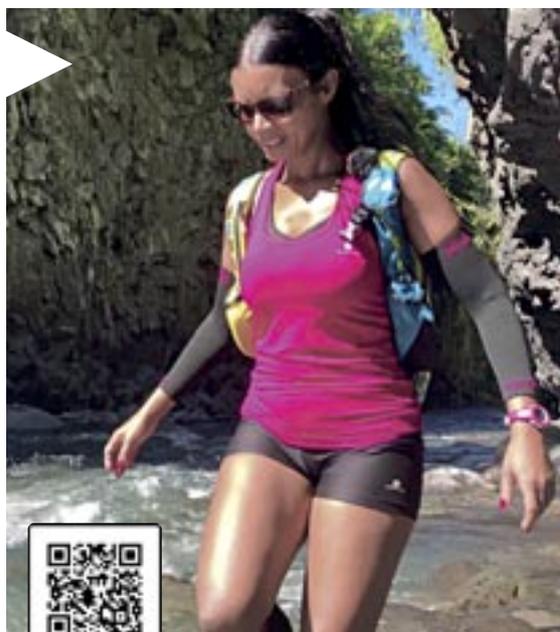
Explorez le massif avec Bruno Maltor et Rémi

Connu pour ses voyages autour du monde, l'influenceur Bruno Maltor a cette fois choisi les Vosges où il a rejoint son ami Rémi, un « amoureux du massif ». De la randonnée de la Roche des Vieux Chevaux à la dégustation du Montagnard des Vosges, en passant par une visite chez le « Père Noël du département » et un lever de soleil près de la cascade de Mérelle, découvrez la richesse du massif. Vous apprendrez d'ailleurs peut-être que c'est sur le lac de Gérardmer que Jean-Antoine Chanony a révolutionné les loisirs en inventant le pédalo au XIX^e siècle !

La Réunion

Le monde de Chloé : blogueuse randonnées !

Chloé propose sur sa chaîne Youtube des vidéos de randonnées et d'exploration de l'île de La Réunion, comme l'ascension du Piton des Neiges ou encore une randonnée au Nez de Bœuf. Cette femme engagée ramasse également au détour de ses randonnées les déchets laissés dans la nature. Elle a créé sur Facebook un groupe de randonnées à La Réunion, qui compte plus de 35 000 abonnés, afin de permettre aux amoureux de la nature de partager leurs sorties, des conseils, trouver des compagnons de randonnées, dévoiler de nouveaux trésors...



Scannez-moi !



Mountain Planet 2022, le Salon des retrouvailles

Du 26 au 28 avril, l'Association nationale des élus de la montagne a participé au Mountain Planet, le rendez-vous international des filières de la montagne qui a lieu tous les deux ans à Grenoble. À cause de la crise sanitaire, l'édition 2020 avait été annulée. Les enjeux de cette édition 2022 étaient donc majeurs pour les organisateurs. Ce sont, finalement, près de 17 000 visiteurs qui ont déambulé dans les allées d'Alpexpo : un beau succès pour une reprise !

L'ANEM, acteur majeur de la manifestation

En tant que coprésidente de la manifestation, l'ANEM, représentée par sa présidente, Jeanine Dubié, et sa secrétaire générale, Pascale Boyer, a participé à l'inauguration du Mountain Planet aux côtés de Nathalie Béranger, présidente d'Alpexpo, d'Alexandre Maulin, président de Domaines skiables de France (DSF), et de Jean-Luc Boch, président de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM).

Les organisateurs ont souligné la reprise de l'activité en montagne après une période difficile pour les territoires. L'affluence sur le Salon était une preuve

supplémentaire que les acteurs de la montagne sont heureux de se retrouver et de travailler ensemble afin que l'économie de la montagne reparte de plus belle.

Un lieu de rencontres et d'échanges

Ce Salon est une occasion majeure pour l'Association d'aller à la rencontre de ses adhérents. De nombreux échanges ont eu lieu sur le stand.

La présidente Jeanine Dubié a été la marraine de la signature du protocole d'intention visant à améliorer l'accessibilité des stations pour les personnes handicapées, conclu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Nordic France, le

Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF), l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes tourisme, DSF et l'ANMSM.

L'Association a accueilli sur son stand son partenaire Sport Espaces Innovation qui a pu profiter de ces trois jours pour présenter aux visiteurs ses structures sportives modulables et adaptées aux petites communes de montagne.

Tourisme de demain : les atouts de la montagne pour relever le défi

L'ANEM a organisé une table ronde sur le tourisme de demain présentant les pratiques vertueuses des stations de montagne.

Jeanine Dubié a ouvert les échanges en rappelant que les mutations qui affectent



globalement la société aux plans économique, sanitaire, technologique, climatique et écologique incitent à s'interroger sur les répercussions du tourisme de demain. Le ski constituera toujours un élément de différenciation fort du tourisme en montagne. C'est le moteur économique des territoires. Cet état de fait n'empêche pas les réflexions sur la désaisonnalisation et la diversification de l'offre touristique.

« Les territoires doivent évoluer et s'adapter, certes, mais chaque territoire doit avoir sa propre feuille de route car chaque territoire est différent » a rappelé Alexandre Maulin. Cet hiver a démontré l'appétence des Français pour le ski et pour la montagne. Le tourisme est générateur de vie sociale et économique sur les territoires. Souvent critiqué mais plus vertueux que les destinations touristiques accessibles en avion.

Jean-Christophe Lalanne, directeur de la régie d'Artouste dans les Pyrénées, a ainsi présenté la particularité de sa station venue s'adosser à une exploitation estivale forte. « Nous étions déjà dans le schéma quatre saisons » a-t-il expliqué. « Tyrolienne, luge sur rails, revêtement synthétique pour le ski... nous avons dé-

veloppé une véritable offre familiale tout en respectant notre environnement et notre patrimoine. Ce n'est plus la station qui fait le territoire mais le territoire qui fait la station ».

« Ma commune est d'abord un village avant d'être une station » a déclaré Esaïe Saighi, directeur général adjoint habitat et vie locale de La Clusaz. « La transition du territoire doit intégrer les besoins et les attentes des touristes, mais aussi des excursionnistes et surtout des résidents » : c'est ce modèle que la commune de La Clusaz s'efforce de conserver.

Jeanine Dubié :
« La montagne est dans le mouvement. La transition est déjà enclenchée. »

La question de l'hébergement touristique et de la rénovation des résidences de tourisme a été longuement abordée.

Jean-Luc Boch a appelé les parlementaires à se mobiliser pour faire évoluer la législation sur le droit de propriété afin d'aider les stations à rénover les résidences de tourisme et à réchauffer les

lits tout en répondant mieux aux attentes de la clientèle.

Franck Egidio, responsable développement du pôle montagne chez Dalkia, a expliqué que des solutions de performance énergétique existent, y compris le contrôle à distance de la chaleur dans les résidences de tourisme – les touristes étant moins attentifs à leur consommation d'énergie sur leur lieu de vacances qu'à leur domicile.

Les foncières ont également été évoquées comme une réponse éventuelle à la problématique de la réhabilitation des bâtiments. La Banque des territoires, représentée par Éric Guilpart (expert montagne et tourisme), comme le Crédit Agricole des Savoie, représenté par Cyril Gouttenoire (directeur du pôle tourisme), peuvent être amenés à participer à ces foncières.

« Vos présentations ont montré que la montagne est dans le mouvement » a conclu Jeanine Dubié. « La transition est déjà enclenchée. La crise nous a profondément impactés mais la montagne réfléchit déjà à ce qu'elle sera demain. La crise a surtout joué le rôle d'accélérateur (...) La montagne doit se transformer en gardant son âme : la neige ».

Présentation du rapport prédateurs

Le 23 février 2022, **Émilie Bonnavard, députée de la Savoie et membre du Comité directeur, a présenté en commission des finances à l'Assemblée nationale son rapport sur les conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national. Selon le rapport, le principe de la cohabitation sur les mêmes espaces des loups, des ours et du pastoralisme doit être revu, faute de quoi ce dernier serait menacé à moyen terme. En effet, le pastoralisme connaît une crise sans précédent depuis près de 30 ans.**



La stricte protection, par la Convention de Berne, du loup et de l'ours a conduit à une croissance importante de leur population. En 2021, on dénombrait 624 loups sur 125 zones de présence permanente. Mais parce que leur nombre serait bien plus élevé, une évaluation alternative est en cours de définition. Concernant l'ours, en 2020, ils étaient 64, essentiellement concentrés dans le Couserans en Ariège.

La hausse démographique des grands prédateurs a des conséquences majeures sur les activités agropastorales. En 2021, on comptabilisait 3 572 attaques et 10 900 animaux tués par des attaques de loups, contre 984 attaques et 3 791 victimes en 2010, soit des progressions respectives de 263 et 188 %.

La prédation a des retentissements sur

« Le rapport présente 26 recommandations pour réformer la protection du pastoralisme et réévaluer la protection des grands prédateurs. »

l'activité des éleveurs qui doivent introduire dans leur pratique de nouvelles techniques de protection qui concourent à modifier les conditions de travail et qui sont source, pour certaines d'entre elles, de risques psychosociaux. D'ailleurs, les dépenses publiques liées à la protection du pastoralisme face à la prédation augmentent.

Le montant dépensé par l'État afin de préserver le pastoralisme et garantir la protection des grands prédateurs a explosé. En 2020, il était de 29,76 millions d'euros (contre 18,85 millions en 2015). Les dépenses d'indemnisation représentent 4,54 millions d'euros en 2020 et les dépenses de personnel 11,45 millions d'euros. Au total, cette politique publique représente a minima 56,02 millions d'euros en 2020. À cela il faut ajouter les dépenses engagées par les éleveurs pour se protéger (représentant un reste à charge estimé à 7,86 millions d'euros par an) et par d'autres acteurs investis dans le dispositif, comme les chasseurs (pour qui les divers frais liés aux opérations de tirs peuvent être estimés à plus de 2 millions d'euros). Le total s'élève ainsi à plus de 66 millions d'euros.

Ces évolutions interrogent sur « l'efficacité actuelle de la méthode choisie pour sauvegarder le pastoralisme face à la prédation », dans un contexte où la forte croissance des prédateurs strictement protégés impliquera nécessairement une augmentation des conflits sur ces mêmes espaces, dès lors que l'on souhaite préserver nos modes pastoraux ancestraux.

La question du devenir du pastoralisme, notamment sous l'angle des conditions de travail et de vie des éleveurs, soumis à une pression constante sur leurs troupeaux, est également posée.

Face à ce constat et ces interrogations, le rapport présente 26 recommandations, définies sur trois axes, afin de réformer la politique de protection du pastoralisme et de réévaluer à une échelle pertinente la protection des grands prédateurs.

Le premier axe propose de réviser les modalités d'estimation de la population et de gestion des grands prédateurs terrestres. Le deuxième axe recommande d'améliorer les dispositifs de protection, de systématiser leur évaluation et de renforcer leur efficacité. Enfin, le troisième axe prévoit de mieux protéger les troupeaux soumis à une forte pression de prédation en simplifiant les protocoles de tirs.



Pour une meilleure gestion et une meilleure rentabilité de la forêt de montagne

Avec ses 5,4 millions d'hectares, la forêt de montagne couvre un tiers de l'ensemble de la forêt française. Son rôle est multiple et essentiel : elle protège les personnes et les biens contre les catastrophes naturelles, elle préserve la biodiversité, elle s'inscrit naturellement dans des paysages de qualité qui sont plébiscités par les habitants ainsi que par les touristes, et elle est indispensable à l'économie locale. La forêt de montagne est cependant de plus en plus confrontée à de nombreuses difficultés et à des

évolutions qui obligent à s'interroger : comment lutter contre le dérèglement climatique, comment préserver la biodiversité, comment participer à la transition énergétique, comment rétablir l'équilibre de la filière bois ? Des élus, des propriétaires publics et privés, ainsi que la Fédération nationale des communes forestières confient leurs préoccupations à *PLM* et s'emploient à avancer des mesures fortes afin de maintenir la rentabilité de l'exploitation forestière.

Michel Castan travaille inlassablement à sauver les forêts de montagne

Vice-président de la Fédération nationale des communes forestières et président des communes forestières des Pyrénées, Michel Castan n'est pas seulement un militant. C'est un expert dont l'activité est très appréciée et les avis très écoutés. Les forêts de montagne et le plan local forestier lui doivent beaucoup.



« Tout le monde est d'accord : on ne peut pas laisser nos forêts de montagne dans leur état actuel ». Omniprésent au chevet des forêts de montagne, Michel Castan leur a donné sa vie avec une créativité très professionnelle. Que n'a-t-il pas fait pour valoriser le bois de montagne sur ses trois aspects : économique, social et environnemental ? Il a développé la formation des bûcherons, créé une unité de sciage « parce que, dans la vallée, tout

notre bois filait à l'étranger » ; il a relancé le transport par câble et monté une association pour mettre en place une marque (Bois des Pyrénées). Cela situe son cursus et il est visiblement infatigable, Michel Castan. À sa façon, il est un grand médecin des forêts de montagne. Et son diagnostic s'impose à tous.

Le mal a de multiples ramifications. La situation en altitude de la forêt de mon-

tagne est alarmante ? « Pour un même bois qui se trouve en plaine ou en montagne, le prix de vente est le même mais, ce bois, il faut aller le chercher sur les hauteurs et ajouter les frais d'exploitation et de transport. On se bat pour le droit à la différence et l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) ». Les problèmes de main-d'œuvre ? « En montagne, il faut encore plus de bras. Or, on a de plus en plus de mal à en trouver ». Les propriétaires privés d'un ou deux hectares de forêt ? « On ne les connaît plus et il y a beaucoup d'individus ». Les directives européennes ? « On perçoit de plus en plus une volonté de ne pas toucher aux forêts de montagne. Pourtant, il faut quand même une sylviculture... »

Un peu paradoxalement, ce n'était pas sa formation de départ à Michel Castan. Mais il voulait rester au pays, dans les Pyrénées-Atlantiques. Précisément à Tardets-Sorholus, son petit village, dont il est conseiller municipal et où il a baigné dans le pastoralisme et le

Repères

En 2020, le volet forestier du plan France Relance

- Le 22 décembre 2020, le volet forestier du plan France Relance, d'un montant de 200 millions d'euros, a été ouvert pour une durée de deux ans et devait concerner toutes les forêts françaises.
- Les acteurs de la filière forêt-bois et l'État se sont engagés à lutter contre le déperissement forestier et la préservation de ces écosystèmes menacés par le changement climatique.
- L'ambition générale était d'adapter les forêts au changement climatique et d'initier leur renouvellement afin de protéger la biodiversité et de répondre aux besoins de la société en produits bois.
- Le budget alloué au volet forestier du plan de relance se détaillait ainsi : 150 millions d'euros destinés aux propriétaires forestiers (publics et privés) pour le renouvellement forestier, 22 millions d'euros pour l'acquisition d'une couverture de données Lidar (télé-détection par laser), 20 millions d'euros en soutien à l'industrie de transformation du bois et 5,5 millions d'euros en soutien à la filière graines et plants.



Retrouvez le détail
des propositions
adressées aux candidats
à l'élection présidentielle.

Les propositions de l'ANEM

- L'élaboration d'un plan d'action en faveur de la gestion des petites forêts privées avec l'expérimentation, dans chaque massif, d'une gestion commune des forêts publiques et privées.
- La réglementation des coupes rases qui devront être soumises à autorisation.
- La prise en compte des surcoûts du reboisement dans le calcul des aides.
- Le développement du débardage par câble en incitant les propriétaires publics ou privés à privilégier ce système par des aides directes ou des mesures fiscales adaptées.
- La régulation, sous conditions et sur autorisation, des cervidés dans les territoires de montagne.
- L'incitation des propriétaires forestiers et des éleveurs à passer une convention pour la pratique du sylvo-pastoralisme.



Marie-Paule Gay : « Si on veut investir dans la forêt, on n'a plus les moyens financiers de faire autre chose pour la commune »

Maire d'Aubure, dans les Vosges, Marie-Paule Gay demande des mesures d'urgence afin que les finances de nombreuses petites communes ne soient plus asphyxiées.

développement de la forêt. « C'est un souci économique pour les petites communautés de montagne », rappelle-t-il. Oui, le mal est alarmant, presque endémique. Cependant, quand on aime, on ne compte pas ses heures ni ses pas et, on l'a compris, Michel Castan aime les arbres de montagne plus que tout. Il ne renoncera pas. Il plaide encore pour trouver des créneaux d'utilisation du hêtre. « Si on veut des meubles en bois qui ne viennent pas de l'autre côté de la planète, il faut qu'on exploite, défend-il. C'est ce qui est fait chez nous avec l'appui de l'ONF (Office national des forêts), bras armé de l'État. » Soit.

Il n'empêche : les manques demeurent nombreux et rien n'est acquis. « L'entretien des forêts de montagne ne peut se faire que par des professionnels, soutient Michel Castan. Il faut qu'ils aient des revenus décents et la main-d'œuvre doit être non délocalisable ». Médecin, directeur des ressources humaines et avocat des forêts de montagne... Le président des forêts de montagne, heureusement, se veut résolument optimiste « parce qu'il y a cette volonté de développer l'économie circulaire et la forêt de montagne peut répondre à cette question-là, tout en offrant des services à la société ».

PLM : Dans quelle situation se trouve votre commune par rapport à la forêt et à la filière bois ?

Marie-Paule Gay : De nos jours, La forêt ne rapporte plus d'argent. Si, dans la majorité des communes, on arrive à faire autant de recettes que de dépenses, on est déjà content. Celles qui s'en sortent le mieux ce sont celles qui, au départ, avaient planté plusieurs essences. Dans le massif vosgien, il y a surtout des épicéas et les finances des petites communes, dont la principale ressource est le bois, sont très impactées.

Quelles en sont les raisons ?

Il y a eu les pluies acides. Et il y a le réchauffement climatique et les scolytes percent les écorces pour pondre leurs œufs. Il y a aussi une surdensité de cervidés qui fait que la forêt ne se régénère plus. Il faut clôturer pour préserver le patrimoine forêt. Donc nous clôturons mais cela coûte encore beaucoup d'argent supplémentaire. En outre, le prix du bois a diminué et on subit les baisses de dotations. En tout, notre perte financière s'élève à 30 ou 40 %.

Comment parvenez-vous à vous en sortir ?

Nous avons décidé de ne pas faire le plan France Relance de l'État parce qu'il nous coûterait trop d'argent. On voudrait bien mais on ne peut pas. Nous avons dû arbitrer entre nos dépenses. Ou on laissait les routes du village se dégrader, ou on faisait une croix sur d'autres travaux tout aussi impératifs, ou on investissait tout dans la forêt. Faute d'argent et afin que nous ne soyons pas obligés de faire appel aux forestiers, nous avons choisi de mettre notre population à contribution pour travailler en forêt. Afin d'économiser, d'économiser, d'économiser encore. Cela n'est quand même pas normal...

Que préconisez-vous ?

Il faut penser le temps de l'arbre – 40 ou 50 ans – et faire en sorte que les communes forestières bénéficient de dotations davantage en rapport. Une réelle politique de régulation du gibier est tout aussi obligatoire. Avec les chamois qui commencent à pulluler, c'est encore pire qu'avant. Sans compter que les petites communes ne sont qu'au début de la chaîne du bois. Il ne faut pas se voiler la face : toute la filière est affectée.

Philippe Beignier : « Avant, quand on avait une forêt, on était riche »

Le président du syndicat des propriétaires forestiers privés du département de la Haute-Loire explique que, dans l'état actuel des choses, un retour sur investissement et la rentabilité des parcelles privées apparaissent compliqués mais il avance des pistes d'amélioration.



PLM : En montagne, l'état des forêts privées est-il réellement préoccupant ?

Philippe Beignier : La situation est grave. Avant, quand on avait une forêt, on était riche. Aujourd'hui, les problèmes rencontrés par le propriétaire d'une forêt privée sont considérables et, si rien ne bouge, la forêt de montagne sera encore plus mal exploitée dans le futur. Tout est devenu trop cher. Dans mon département, la principale essence est le

sylvestre mais son prix de vente reste stable malgré des frais d'exploitation sans cesse en hausse. En plus, le prix du gasoil s'envole ! Faites vous-même le calcul : quand les coûts augmentent pour arriver parfois à ce qu'ils soient 100 % plus élevés qu'en plaine, il arrive un moment où les courbes se croisent et cela devient déficitaire. C'est une question de bon sens. Cela explique en partie un autre problème auquel nous sommes confrontés : la plupart des propriétaires privés ne vérifient pas régulièrement l'état sanitaire de leur bois.

Comment y remédier ?

40 % de la surface de la Haute-Loire est occupée par la forêt. Cela ne représente pas loin de 60 000 propriétaires privés et on en arrive à des parcelles ridiculement petites dont la rentabilité est

Jean-Charles Mogenet : « Nous allons peut-être devoir interdire des massifs forestiers au public »

En Haute-Savoie, Samoëns est un village touristique au charme authentique, très aimé aussi pour ses étendues de forêt. Cependant, les difficultés s'accroissent.

C'est terrible et édifiant ce que nous confie le maire de Samoëns, Jean-Charles Mogenet, qui a une entreprise de travaux forestiers. « Je suis bûcheron-débardeur. Je pratique le débardage par câble. Mon fils veut travailler avec moi. Il est passionné comme je l'étais à son âge mais cela me fait presque de la peine. Il pourrait gagner beaucoup plus d'argent autrement. » Le cadre est posé. Le décor est la forêt mais le paysage n'offre pas de belles perspectives. Résumons : sur la commune qui totalise 9 700 hectares, la forêt s'étend sur 4 500 hectares dont un tiers de forêt communale et deux tiers de forêt privée, laquelle est très morcelée.

Cela ne pèse que 100 000 euros dans le budget de Samoëns, note Jean-Charles Mogenet, mais les sujets d'inquiétude sont exponentiels. Le renouvellement des générations est menacé mais ce

n'est pas tout. Ici, les problèmes forestiers sont principalement liés au changement climatique et aux différentes tempêtes, précise le maire. Les forêts vieillissent sur pied et dépérissent avec peu de renouvellement car la pression du gibier est énorme. De plus, nombre de parcelles privées sont quasiment à l'abandon, souvent parce que leur accès est difficile et qu'elles en deviennent impossibles à exploiter. « Un jour ou l'autre, ces bois vont tomber et des problèmes de sécurité vont incomber aux collectivités qui devront se substituer aux propriétaires privés », souligne Jean-Charles Mogenet.

Comment s'y prendre pour sauver les arbres qui peuvent encore l'être ? La commune a soumis, à ses plusieurs milliers de propriétaires de forêts privées, l'idée de se regrouper sous forme d'as-



sociation syndicale libre de gestion forestière. Le territoire a été découpé en treize secteurs et les propriétaires des plus grandes surfaces ont été identifiés. Il y a six mois, des échanges ont été organisés avec notamment le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et de telles associations déjà constituées : « c'est un travail de très longue haleine », insiste le maire de Samoëns, station très touristique où se sont multipliés les pistes de ski alpins et nordiques ainsi que les circuits pédestres et équestres. « Nous allons peut-être devoir interdire des massifs forestiers au public, appréhende Jean-Charles Mogenet. J'ai peur de ça. »

dérisoire. Il faut donc absolument arrêter cette hémorragie du parcellaire et apporter un vrai soutien à tous ces propriétaires. Ils doivent être encouragés à replanter, à exploiter, à reboiser leur forêt avec les moyens les plus modernes.

Quelles sont les solutions ?

Ce qu'il y a de mieux, c'est le préventif. Jusqu'à quatre hectares de forêt, les voisins sont prioritaires pour acheter une parcelle. Le problème reste que nous sommes tous mortels. Quand on décède vingt ou trente ans après être devenu propriétaire, le regroupement des parcelles n'est que temporaire. Il faudrait parvenir à un regroupement volontaire, encouragé par l'État qui dirait : toute personne qui a deux numéros de parcelle, on l'exonère de la taxe foncière pendant trente ans pour les résineux, et cinquante ans pour les feuillus, au même titre que lorsqu'on fait un reboisement. Et là il y aura une incitation. Et là on va supprimer des numéros parcellaires... En complément du préventif, il y a le curatif. Cela consiste à inciter financièrement les gens à acheter les parcelles voisines. Aujourd'hui, le droit de préférence existe mais le coût d'un acte notarié est souvent supérieur au prix de la parcelle. Un autre effort s'impose au niveau de cette procédure. Enfin, et dans le même but, nous souhaitons que, à l'avenir, tout propriétaire puisse avoir accès à l'identification des propriétaires voisins.

Jean-Jacques Gianni, maire d'Évisa : « La forêt de montagne est un immense pari économique pour la Corse »

La forêt corse représentant à peu près 70 % du territoire de la Corse - soit plus d'un demi-million d'hectares dont 350 000 hectares de forêts privées - le président des communes forestières de l'île, ardent militant pour son développement économique depuis quarante ans, se bat encore et toujours pour que la filière bois soit relancée.

Il y a cinq ou six ans, les cours se sont effondrés. Les communes forestières ne vendent plus de bois. Nous importons plus de 95 % de nos besoins en bois et il ne reste plus que deux scieurs sur l'île. La situation est tellement dégradée que nous n'avons plus les moyens de mettre en œuvre un plan de développement ni la possibilité de protéger nos forêts contre les incendies. De surcroît, comme nous sommes aux avant-postes du réchauffement climatique car nous sommes en Méditerranée, le problème est particulièrement conséquent pour la forêt corse située majoritairement entre 900 m et 2 000 m d'altitude.

Il y a un an et demi, un collectif s'est créé pour alerter la collectivité parce que c'est elle qui a la compétence économique. Prenez notre bois dominant qui est le pin laricio, une espèce qui fait partie des meilleurs résineux d'Europe. Elle peut atteindre jusqu'à 50 m de haut et était très recherchée, à une certaine époque, pour fabriquer les mâts des ba-



teaux. Hélas, depuis une trentaine d'années, le pin laricio n'est plus valorisé. Il est sous employé et sous-développé. Il s'agit pourtant d'un puits de carbone et d'un réservoir d'eau pour la Corse. Nous tentons de remettre la filière en route.

Nous avons aussi le chêne vert qui est un bois de chauffage à la capacité très importante. Ce bois énergie est également un facteur de développement de la Corse. Tandis que, sur le littoral, le chêne-liège peut servir pour faire des bouchons pour le vin mais aussi pour l'isolation thermique. Il ne faut donc pas désespérer.

Nous entendons mettre en œuvre les plans d'aménagement, une certification du bois corse à partir du pin laricio, structurer davantage la profession et les équipes techniques pour avoir l'encadrement nécessaire de la part de l'ONF. Nous avons ainsi créé une commission forestière à la Chambre des territoires, présidée par Fabien Arrighi. La relance de la filière bois est en effet un immense pari pour l'économie corse.

La forêt très présente aux Assises de la montagne corse

Les 10 et 11 février derniers, la cinquième édition des Assises de la montagne corse s'est réunie pendant deux jours à Montegrosso en présence de nombreux élus et de la présidente de l'ANEM, Jeanine Dubié. Le développement de la filière bois-forêt était à l'ordre du jour. Plusieurs idées ont été débattues dont l'accès aux massifs forestiers par des pistes, la surfréquentation touristique, la gestion des estives pastorales ou la formation aux métiers de la forêt et de la transformation du bois. « L'intérêt de ces débats est de définir les cheminements vers les projets bois et forêts d'ensemble, entre orientations générales à dix ans et actions immédiates

cohérentes. Nous allons travailler jusqu'en juillet prochain et nous livrons nos conclusions aux Assises du bois et de la forêt qui se tiendront à ce moment-là », a indiqué Jean-Félix Acquaviva, président délégué du comité de massif et député de la circonscription de Corte-Balagne, au micro de Corse Net Infos. En première et en seconde transformations, la filière forestière créera des emplois durables sur tous les territoires, a-t-il ajouté : « C'est un enjeu de société. D'où la nécessité de sensibiliser, y compris dans les écoles, tous les Corses à l'idée que le bois peut être un secteur de débouchés pour la jeunesse de demain. »

La terrible ascension du pilier central du Frêne

Au milieu de l'été, un invincible hiver est le récit d'un drame survenu en juillet 1961 qui coûta la vie à quatre des sept alpinistes sur le Mont-Blanc.



C'est peu de dire que Virginia Troussier a la montagne chevillée au cœur. Elle est iséroise, skieuse émérite, pratiquante de tous les sports en altitude, et elle vient d'élever son écriture à un niveau exceptionnel avec son ouvrage *Au milieu de l'été, un invincible hiver*, couronné par le prix Jules Rimet 2021 qui distingue un ouvrage sur une grande aventure sportive et avant tout humaine.

Avec ses tours de phrases ascensionnelles mais tout en pudeur et en délicatesse, Virginia Troussier nous emporte dans l'ascension du pilier central du Frêne, alors dernière paroi encore vierge du Mont-Blanc, derrière deux cordées menées par deux alpinistes chevronnés aux noms prestigieux et familiers aux amoureux de l'histoire de la montagne : l'Italien Walter Bonatti et le Français Pierre Mazeaud.

L'ambition de l'auteure était belle, salutaire et fusionnelle : ressortir cette expédition de l'oubli, et peut-être surtout l'accompagner en lui rendant hommage avec une qualité d'écriture exception-

nelle. C'est pleinement réussi. Au milieu de cette tragédie effroyable, l'écriture, terriblement humaine et sensible, nous fait partager ce drame à toutes ces lignes et dans tous ses détails.

Quand chaque mot est si bien choisi qu'il nous transporte dans l'ascension ; quand chaque virgule incarne le souffle court de sept hommes au paroxysme de l'effort ; quand chaque point-virgule annonce une forte tempête imminente ; quand chaque ponctuation semble précéder les dernières secondes de parcours de vie sublimés par l'amour de la montagne ;

quand chaque retour à la ligne suspend le récit à l'espoir désespéré de les voir survivre ; quand les pages qui se tournent les laissent entre la vie et la mort, on se dit, à chaque instant, que rien ne peut dépasser la lecture de ces hauts faits lorsqu'elle est aussi belle, aussi complice, aussi habitée.

Et que la montagne, dans sa cruauté parfois, mérite en effet d'être chérie. Et que Bonatti, Mazeaud, Gallieni, Ogioni, (les deux autres grimpeurs italiens), Kohlmann, Guillaume, Vieille (les trois autres Français), quoi qu'il leur en ait finalement coûté, ne pouvaient en vouloir à la montagne d'être aussi changeante et aussi prenante.

Même les intempéries les plus violentes ne leur ont jamais fait peur. Et pourtant, combien en ont-ils traversé des déchaînements météorologiques en arpentant à la verticale ces pentes pas toujours hospitalières mais d'une beauté toujours fascinante et terriblement attirante pour beaucoup. Oui, à combien de drames avaient-ils déjà échappé ces sept héros d'un autre siècle et manifestement de la trempe des demi-dieux ?

Oui, cette histoire, leur histoire et l'histoire de la montagne, méritaient ce récit sans pareil, transcendé par la montée pas à pas de Virginia Troussier qui, de page en page, nous fait partager son émotion, sa bienveillance, sa gorge serrée. 40 ans après.

La montée commence en effet le 9 juillet 1961. Le livre sortira tout juste soixante après et cela ne peut être totalement un hasard. Car, sinon, le temps aurait tout détruit, jusqu'à beaucoup de mémoires. L'auteure sait alors nous faire vivre ou revivre ces cinq jours pathétiques, ces six nuits effroyables qui laissèrent pour mort quatre des sept alpinistes sur ce flanc du Mont-Blanc.

FORMATION

Un ouvrage primé

Le prix Jules Rimet couronne depuis dix ans un ouvrage de littérature sportive. En 2021, il a été décerné à l'écrivaine et journaliste Virginie Troussier pour ce livre, *Au milieu de l'été, un invincible hiver*. Le président du jury, Denis Jeambar, l'a élevé au rang de « merveille », de « drame antique ».

La grande force de l'auteure d'*Au milieu de l'été, un invincible hiver* est sans doute de nous rappeler aussi, de sa plume si sensible et juste, que la montagne n'est jamais totalement accueillante, jamais totalement docile et qu'elle n'est jamais sûre, même pour les grimpeurs les plus aguerris. Sa grande force est ainsi de nous transporter au plus près d'un désastre qui n'a jamais été une absolue débâcle. Nous sommes tremblants, impuissants mais admirant. Pendant tout l'ouvrage.

Au cours de ces cinq jours et de ces six nuits d'enfer, et alors que les secours étaient impossibles, Walter Bonatti, Pierre Mazeaud, Roberto Gallieni – les trois survivants – et leurs compagnons ont lutté jusqu'au bout de leurs forces ; jusqu'au bout de l'inutile, pourraient penser certains. Mais le courage et le don de soi ne sont jamais absurdes et rien, à ce point, n'est tout à fait inaccessible ; ni les rêves les plus fous ; ni cette lecture le siècle suivant quand la nuit et la lumière se rejoignent dans cette vibrante narration.

Jusqu'au bout, Virginie Troussier ne nous lâche pas et nous entraîne dans cette épaisseur du souvenir et d'une réalité intransigeante : « Ils ne me pardonneront pas d'être revenu vivant », ne craindra pas de murmurer Walter Bonatti à l'oreille du sublime écrivain Dino Buzzati. Bouleversant. Mais encore : « Nous vivons avec nos disparus, embellira l'auteure. Et cette relation est une des plus profondes qu'il nous soit donné de vivre. »

***Au milieu de l'été, un invincible hiver*, par Virginie Troussier, Éditions Paulsen, 128 pages, 19,90 euros.**

Un nouveau système mis en place pour les élus

Le DIFE (droit individuel à la formation des élus), en vigueur depuis 2015, permet à chaque élu de bénéficier de formations dans le cadre de son mandat ou dans le but d'une réinsertion professionnelle. Le fonds alloué à la formation des élus, financé par un prélèvement de 1 % sur les indemnités de fonction des élus, est rapidement devenu déficitaire. Une situation qui a conduit le gouvernement à revoir complètement son fonctionnement.

2022, lancement du nouveau système Mon Compte Élu, via la plateforme Mon Compte Formation

L'objectif du nouveau système est de permettre un retour à l'équilibre budgétaire et une simplification de l'accès aux formations pour les élus et les organismes de formation.

Alors que le DIFE était jusqu'à présent calculé en volume horaire (20 heures à 80 euros maximum/heure, en 2021), il se calcule dorénavant en euros. Chaque élu, qu'il soit conseiller municipal, communautaire, départemental ou régional, dispose de 400 euros par an pour la formation. Si ce montant est insuffisant, la collectivité ou l'élu lui-même peut compléter le financement de la formation.

Les formations seront limitées à quinze personnes par session

La Caisse des dépôts a mis en place une application mobile et un site Internet dédié permettant aux élus de consulter et de mobiliser leur droit à la formation en toute autonomie. Grâce à la plateforme www.moncompteformation.gouv.fr les élus peuvent consulter leur solde DIFE en euros, accéder au catalogue de formations proposées sur l'ensemble du territoire, s'inscrire à une formation et suivre l'évolution de leur dossier.



Les formations de l'ANEM

L'ANEM délivre des formations spécifiques à la montagne sur l'urbanisme, les finances publiques, la gouvernance des intercommunalités, l'entretien des cours d'eau, la gestion de crise, etc. Elle peut également construire un catalogue de formations adapté à vos besoins. Si vous souhaitez organiser une formation sur un sujet spécifique ou pour vos élus, l'ANEM peut vous conseiller et vous aider dans vos démarches de formation.

Vous pouvez contacter Catherine Etchebarne, responsable formation : c.ecthebarne@anem.org



Angus Stock

La chasse aux déchets sauvages est ouverte !

En montagne, en plaine, dans les villes ou sur le littoral, les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble du territoire français. Ils ont des impacts multiples et directs sur la qualité de vie des Français, sur l'environnement et la nature, ainsi que sur la santé publique.

On appelle déchets sauvages diffus les déchets abandonnés de petite taille, qui correspondent à des lieux de dépôts sauvages et illégaux. Ils sont facilement dispersés et se retrouvent donc dans des milieux très variés, de l'urbain dense au milieu naturel le plus isolé.

L'association Gestes propres recense un million de tonnes de déchets abandonnés par an sur le territoire français. Les détritus en tout genre qui ont pollué tout l'Hexagone en 2020 ont été multipliés par deux depuis 2018 pour atteindre 15 kg par habitant. 78 000 tonnes de déchets sauvages ont été retrouvées en 2020 le long des routes, 10 000 tonnes en train de flotter dans les cours d'eau, plus de 660 tonnes le long du littoral et 450 tonnes au moins sur les pistes de ski.

Face à l'ampleur de cette pollution, le

sujet suscite des réactions, comme en témoigne la perception des Français. D'après une étude menée par le ministère de la Transition écologique, 90 % des Français se sentent « concernés », dont 45 % « très concernés », par les dépôts sauvages. 49 % sont même choqués par l'abandon des déchets.

« Un million de tonnes de déchets sont abandonnées tous les ans sur le territoire français. »

Par définition, ce type de déchets échappe au circuit conventionnel de gestion des déchets et ne bénéficie pas, pour cette même raison, d'une grande partie des dispositifs existants. Le nouveau cadre réglementaire issu de la loi antipollution pour une économie circu-

Le programme national de sensibilisation « Gardez et triez vos déchets »

Le programme national de sensibilisation « Gardez et triez vos déchets », dédié à la prévention des déchets sauvages dans les espaces naturels et conduit par l'association Gestes propres, s'inscrit dans cette démarche.

Conçu en partenariat avec Citeo et les gestionnaires de ces espaces naturels (Office national des forêts, Rivages de France, Voies navigables de France, Fédération des parcs naturels régionaux de France et France nature environnement), le programme se traduit par l'installation de panneaux aux messages identiques, pensés pour s'intégrer de manière harmonieuse dans les espaces naturels.

Alors que 900 panneaux ont déjà été installés dans toute la France, les collectivités de montagne peuvent profiter de ce programme qui a pour but de responsabiliser les usagers des espaces naturels qui font pleinement partie des territoires adhérents à l'ANEM.

L'esthétique des panneaux peut ainsi être adaptée, par exemple, pour des milieux forestiers ou de montagne.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet.

laire (AGEC) a étendu l'intervention des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) à la prise en charge des coûts de nettoyage des déchets abandonnés et l'accompagnement technique des collectivités locales compétentes – et ce dès janvier 2021 dans les territoires ultramarins et à compter de 2023 dans l'Hexagone.

Par ailleurs, une étude menée par Citeo en 2021 a mis en avant la nécessité d'une approche transversale pour mener des actions adaptables aux réalités locales, qu'il s'agisse des milieux d'intervention ou des parties prenantes à mobiliser. En matière de prévention, l'étude soulignait le fait que les campagnes de sensibilisation nationales n'étaient pas suffisantes et qu'elles devaient être complétées par des approches locales, dans le cadre plus large de politiques nationales.

L'ANEM et SFR : tous numériques

Judi 31 mars 2022, Claire Perset, secrétaire générale adjointe et directrice des relations institutionnelles d'Altice France, et Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM et députée des Hautes-Pyrénées, accompagnées de Pascale Boyer, secrétaire générale et députée des Hautes-Alpes, ont signé le renouvellement de la convention de partenariat entre les deux entités pour l'année 2022. À travers ce partenariat, Altice France et l'ANEM s'engagent à renforcer l'échange et la diffusion d'informations sur le déploiement des réseaux très haut débit sur le territoire, ainsi qu'à approfondir les réflexions et bonnes pratiques sur le développement des usages numériques dans les collectivités de montagne. Il s'agira également de mener des mesures concrètes sur le développement d'actions numériques solidaires en s'appuyant sur la Fondation SFR.



L'ANEM et La Poste : un an de plus pour un partenariat historique

Le Groupe La Poste et l'ANEM ont renouvelé leur partenariat en présence de son président, Philippe Wahl, de Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, de Pascale Boyer, secrétaire générale, et de Jean-Pierre Vigier, vice-président. L'ANEM et La Poste collaborent ensemble depuis 2004 sur de nombreux sujets prioritaires pour les populations de montagne : les espaces France services, les services itinérants, l'adressage ou encore les formats de présence et de services dans les communes de montagne dans le cadre de la saisonnalité de leurs activités.



L'ANEM et Camping-Car Park : en route vers de nouvelles aventures !

Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, et Rémi le-Gloahec, directeur commercial de Camping-Car Park, ont renouvelé pour un an leur partenariat. La signature s'est faite sur le stand de l'Association au Mountain Planet (lire pages 8 et 9).

Camping-Car Park est le 1^{er} réseau européen d'aires d'étapes et d'aires de services pour le stationnement des camping-cars avec plus de 350 aires dans toute la France et 550 000 clients. Jeanine Dubié a rappelé que le camping-car a le vent en poupe et que de plus en plus de touristes optent pour ce mode d'hébergement pour les vacances.

L'enjeu d'une offre d'accueil adaptée, lisible et de qualité est majeur : la France est l'un des trois pays où le camping-car est le plus plébiscité avec l'Allemagne et l'Italie. Le parc de camping-cars en France compte de nos jours plus de 150 000 véhicules, ce qui représente un tiers du parc européen.



URBANISME / MOBILITÉ / SANTÉ

LA MONTAGNE :
TERRE D'ENVIE,
TERRITOIRE DE VIE